

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 17 septembre 2024**

---

**Délibération n° 55 - 2024 relative au budget rectificatif n°1 2024 du budget de l'établissement**

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,*  
*Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*  
*Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,*  
*Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 256 144 899 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 185 895 100 € personnel
  - 40 098 504 € fonctionnement
  - 30 151 296 € investissement
- 258 247 007 € de crédits de paiement dont :
  - 185 895 100 € personnel
  - 40 492 510 € fonctionnement
  - 31 855 398 € investissement
- 231 453 186 € de prévisions de recettes
- - 26 793 821 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 4 651 244 € de résultat patrimonial
- 1 906 630 € de capacité d'autofinancement
- 14 804 315 € de prélèvement de fonds de roulement

Les tableaux des autorisations budgétaires et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	22	Contre	0	Abstentions	6
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation  
La vice-présidente du conseil d'administration**

Pour le président et par délégation,

  
le 19/09/2024 

**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : BR1 2024

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le :

20/09/2024

Document mis en ligne le :

20/09/2024